

LA VOIX DU PAYSAN CONGOLAIS

BIMESTRIEL D'INFORMATIONS AGRICOLES, DU MONDE RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT - Prix: 1500 FC KIN - 2000 FC Provinces

SIXIEME ANNEE-N°31 MARS 2015 - EDITEUR : BAUDOIN HAMULI - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-BAPTISTE LUBAMBA
RECEPISSE DE DECLARATION DE PUBLICATION N°MIN/MRPINC/LMO/046/ 2013

Parcs agro-industriels: quelle place pour les communautés et les organisations paysannes ?



FOCUS

Selon le PNUD, la RDC pourrait nourrir 3 milliards de Terriens en 2030, si.... P.11



Mobilisation pour le quinquennat de l'Agriculture familiale

FICHE TECHNIQUE

Comment combattre les maladies virales du porc?



MARS 2015 - MOIS DE LA FEMME

JIF 2015: Les agricultrices sont la clé de la lutte contre la faim P.3

Agriculture et développement rural: le GT 9 mobilise les bailleurs de fonds P.5

Parcs agro-industriels: quelle place pour les communautés et les organisations paysannes ?

Le parc agro-industriel de Bukanga Lonzo, situé dans la Province du Bandundu, a livré ses premières graines de maïs le 6 mars dernier devant le Chef de l'Etat Joseph Kabila. 5000 Tonnes de maïs pour cette première récolte. Ce qui a laissé presque admiratif le Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage, Kabwe Mwehule pour qui le site de Bukanga Lonzo est une véritable concentration des infrastructures de production intégrant les équipements et la technologie appropriée pour soutenir l'ensemble de la chaîne de valeur des activités agricoles. « Nous sommes convaincus que ce type d'agriculture va propulser notre pays au rang des géants dans la production agroalimentaire. Une telle agriculture offre également une multitude d'opportunités de création d'emplois et d'augmentation de revenus en majorité des ménages congolais », a-t-il dit.



Parallèlement au développement des parcs industriels, le gouvernement s'emploie à finaliser une stratégie innovante d'appui aux paysans. Cette stratégie porte sur la sécurité foncière, l'accès au crédit, l'accès aux intrants de qualité, l'assurance agricole, la commercialisation des produits de fermiers et une mécanisation agricole appropriée. C'est ce qui explique la tenue d'une grande réunion stratégique à la primature à laquelle ont été conviés les organisations paysannes ainsi que les producteurs familiaux. Lors de cette rencontre, les délégués

des producteurs familiaux se sont servis de cet espace pour présenter aux gouvernements leurs inquiétudes et leurs propositions en rapport avec cette politique des parcs agro-industriels.

En tout cas, les grandes forces paysannes de la RDC, à savoir la CONAPAC, la COPACO et l'UNAGRICO ont fait chorus pour défendre d'une même voix les intérêts des petits producteurs et exploitants familiaux. Ils ont dans un premier temps officialisé leur position par rapport à la politique des parcs industriels à travers une déclaration commune. On peut y lire ceci:

« Les organisations paysannes saluent le lancement par le gouvernement de la République du Parc agro industriel de BUKANGALONZO. Dans la lutte pour l'autosuffisance alimentaire, cela est un atout important si, et seulement si, certaines précautions sont prises en amont et en aval de ce système d'exploitation..... Il est à craindre que, par cette politique, le gouvernement n'étouffe l'initiative locale en favorisant les grandes entreprises étrangères, qui disposent de capitaux importants, au détriment des locaux et des nationaux, au lieu de créer et de

promouvoir une classe moyenne d'entrepreneurs locaux. Une politique de crédit bien pensée, pouvait bien soutenir ces jeunes entreprises nationales et conserver en même temps les droits fonciers des autochtones et des communautés locales, au lieu de servir prioritairement les entreprises transnationales. Il est donc important que notre gouvernement respecte les différents engagements auxquels il a volontairement souscrits, pour autant que cela contribue directement à la protection de la majorité de sa population, celle qui constitue plus de 75% des

congolais et qui vit de l'agriculture familiale »
 Quelques délégués de grandes forces paysannes ont pu visiter le parc de Bukanga Lonzo pour lequel leurs organisations se proposent de mener une étude d'impact environnemental. Car environ 11.000 villages sur 80.000 ha ont été déplacés et les paysans des villages environnants le parc agro industriel de Bukanga Lonzo ont certainement perdu leurs terres, leurs champs, leurs élevages, leurs étangs, leurs eaux et leurs cimetières. Bref, leurs âmes ■

Emmanuel Kokolo

Editorial

Par B.H.K

Libérez la Femme pour le développement de l'Agriculture Familiale !

Femme au foyer, femme au champ....la réalité quotidienne a révélé le charisme de ce partenaire incollable de l'homme qui sera le centre d'intérêt attiré durant tout le mois de mars proclamé mois de la femme. La femme congolaise est un être émancipé très active dans le secteur agricole familiale où le cliché femme au champ est une image permanente car l'on sait que de tradition,

c'est la femme qui sème qui entretient et récolte. C'est cette femme qu'il faut célébrer. C'est sur elle qu'il faudra mettre plus d'attention. La considérer comme une actrice à part entière dans le développement de l'agriculture familiale. Faire tomber les obstacles et les tabous qui l'empêchent de jouir réellement de ses droits en tant que femme et agricultrice. Le défi reste d'ouvrir les femmes agricultrices, dont la

production assure déjà la scolarisation et les soins de santé à leurs maisonnées respectives, à l'entrepreneuriat agricole à travers des formations et des séances de renforcements des capacités en vue de les amener à se professionnaliser davantage, à quitter la zone fataliste fichée « agriculture de substance » vers une agriculture de performance. Faire accéder ces femmes au crédit agricole sera une action salvatrice susceptible de concrétiser cette vision de

« femme agricultrice entrepreneure professionnelle » . Reste cette question foncière « d'accès à la terre » qui est aussi un obstacle majeur. Ainsi il serait de bon ton que les femmes obtiennent des facilités d'accès à la terre compte tenu de leur situation économique, de leur importance dans le secteur agricole rural comparativement aux hommes. La situation de veuvage ou de célibat ne doit pas être une raison pour ravir

ni priver l'accès à la terre pour la femme se trouvant dans l'une de ces situations. Des formations et appuis spécifiques devront être assurés auprès des femmes qui seront membres des conseils consultatifs locaux pour des raisons de mise à niveau et de performance de ces femmes pour qu'elles ne soient pas seulement de spectatrices mais des actrices dans ces conseils. C'est en faisant tomber ces obstacles que la femme agricultrice sera effectivement libre et libérée .

JIF 2015: Les agricultrices sont la clé de la lutte contre la faim

À l'occasion de la Journée internationale de la femme 2015, de hauts responsables des trois organisations des Nations Unies qui ont leur siège à Rome et interviennent dans le domaine de l'alimentation se sont réunis afin de rappeler au monde que les agricultrices jouaient un rôle central dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Lors de la manifestation organisée à Rome, de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont apporté des témoignages sur des interventions novatrices qui, en contribuant à autonomiser les femmes rurales, contribuaient aussi à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les participants ont souligné que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes concouraient puissamment à la lutte contre la pauvreté rurale. La manifestation de cette année marque en outre le 20^e anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing+20), une conférence historique tenue à Beijing en 1995.



Le Président du FIDA, Kanayo F. Nwanze, a prononcé la déclaration d'ouverture et a notamment souligné que, dans les pays en développement, les hommes migraient vers les centres urbains ou bien se tournaient vers un travail mieux rémunéré si bien que l'on assistait à une «féminisation de l'agriculture» puisque, aujourd'hui, environ la moitié de la main-d'œuvre agricole mondiale est constituée de femmes.

«Les femmes sont la cheville ouvrière des sociétés rurales, elles produisent et transforment les aliments, et veillent à l'alimentation et la nutrition de leur famille, a ajouté M. Nwanze. Trop souvent, les femmes rurales sont chargées des tâches les plus pénibles. Pour améliorer le statut social et

économique des femmes, il faut que l'on reconnaisse le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'économie rurale. Il faut qu'elles puissent participer, améliorer leurs compétences, accéder aux moyens de production et être associées à la production et à la commercialisation agricoles. Unissons nos forces pour donner aux femmes le pouvoir d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans leur intérêt et dans celui de leurs familles et de leurs communautés.»

Ertharin Cousin, Directrice générale du PAM, a présenté l'initiative novatrice «Achats au service du progrès» (P4P), qui relie les petits exploitants aux marchés et qui, en l'espace de cinq ans, a permis de tripler la participation des femmes aux organisations paysannes soutenues par cette initiative dans 20 pays.

«Fort de son poids sur le marché, le PAM a directement amélioré les conditions de vie de 300 000 femmes, a expliqué Mme Cousin. En achetant des cultures traditionnellement produites par les femmes, notamment les haricots et le

Aujourd'hui, environ la moitié de la main-d'œuvre agricole mondiale est constituée de femmes.

soja, le PAM a montré que les femmes rurales jouaient un rôle essentiel dans l'entreprise mondiale à laquelle nous nous sommes tous attelés: parvenir à la Faim zéro. Si fructueux que soit ce

programme, nous devons transposer à plus grande échelle les enseignements qui en ont été tirés afin d'offrir davantage de perspectives à encore plus de femmes.»

Marcela Villarreal, Directrice du Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités à la FAO, a souligné que, globalement, la sécurité alimentaire progresserait considérablement si les femmes pouvaient bénéficier des mêmes possibilités que les hommes et, s'agissant en particulier des femmes rurales, elle a tiré la sonnette d'alarme. «Des progrès sensibles ont été accomplis depuis la conférence de Beijing du point de vue de l'amélioration des conditions de vie des femmes, mais nous sommes préoccupés par le fait que, selon tous les indicateurs de développement, les

femmes rurales restent à la traîne – à la fois derrière les hommes ruraux et derrière les femmes résidant en milieu urbain», a déclaré Mme Villarreal. «Au cours des 20 ans écoulés depuis cette conférence, nous n'avons pas fait suffisamment pour ce groupe de femmes qui jouent un rôle important en tant que dispensatrices d'aliments, et il nous faut redoubler d'efforts afin qu'elles puissent libérer tout leur potentiel.»

Les femmes rurales ont généralement plus de difficultés que les hommes à accéder aux ressources et aux services productifs. Cet écart coûte cher aux sociétés en production agricole, sécurité alimentaire et croissance économique perdues.

Les manifestations qui émailleront l'année pour marquer Beijing+20 donneront aux organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome, à la communauté internationale dans son ensemble et aux gouvernements nationaux l'occasion de se pencher sur les progrès accomplis, d'attirer l'attention sur les lacunes à combler et de renouveler leurs engagements en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. En dépit de l'accord historique du Programme d'action de Beijing, qui a été signé par 189 gouvernements en 1995, aucun pays au monde n'est encore parvenu à instaurer l'égalité entre les sexes. L'écart de rémunération entre hommes et femmes n'est qu'un exemple d'inégalité qui touche les femmes dans le monde entier.

Communiqué de presse No.:

IFAD/20/2015

Gratitude Ntonda: «Nous achetons les produits auprès des producteurs agricoles en vue d'augmenter leurs revenus»

Originnaire du Bas-Congo, Gratitude Ntonda, est née d'une famille de plusieurs enfants. Consciente et motivée de s'auto-prendre en charge. Gratitude native de Kisantu, dans la province du Bas Congo, ingénieure de la chimie-agro-alimentaire, est soucieuse d'assainir son milieu pourquoi pas les pays environnant, a mis en place une structure qui est une unité de production dénommée Centre de Transformation des Produits Agro-alimentaire (CETRAPAL), pour lutter contre la pauvreté, la mendicité, le chômage et le fainéantise. Gratitude est toujours animée de plus grand souci du développement dans son secteur qui est Kisantu. Gratitude s'engage déjà dans les œuvres de charité CETRAPAL n'est que la preuve de son affection et de son attachement à sa communauté. Gratitude comme l'indique son nom, elle sait choisir d'habiller Kisantu qui est une ville si touristique. Entourée de plusieurs hommes dans son travail, Gratitude est rigoureuse, dynamique, stricte dans son caractère. Une équipe du journal La Voix du paysan Congolais composée de deux femmes Virginie Willem et Julia Pambu l'a rencontré.

Q u'est-ce qui vous a poussé à créer votre unité de production ?
Après mon premier cycle de graduat, l'Institut qui nous a encadré, avait comme objectif d'orienter les étudiants à s'autonomiser et à créer des unités de production. Je n'ai fait qu'appliquer ce que j'ai appris.

Comment cela a commencé ?
C'est à partir de ma formation d'ingénieur en Chimie-agro-alimentaire que j'ai eu l'idée de faire ou de créer cette unité de production afin de concrétiser mes projets. J'ai fini mon cycle de Graduat en 2008, à la même année, je me suis lancée dans cette activité.

Je travaille aussi avec ma mère mais dans un domaine différent.

Quel type de partenariat que vous avez avec votre mère ?
Ma mère milite pour l'encadrement de jeunes filles mères. Elle travaille aussi dans une coopération des agriculteurs de la Lukaya. Nous en tant que CETRAPAD, nous les aiderons à bien conditionner leurs miels et à bien le commercialiser. Voilà le type de partenariat que j'ai avec ma mère.

Est-ce que vous avez des champs ou des plantations à vous pour la récolte des produits qui vous servent de transformation ?

Non, pour le moment nous achetons auprès des agriculteurs. L'objectif est d'augmenter les revenus des producteurs agricoles. Alors comme c'est un début pour nous, nous avons jugé bon d'acheter des produits dans les différents sites environnants de Kisantu auprès des producteurs agricoles. Cela pourrait aussi bien leur permettre d'augmenter leurs

revenus et assurer aussi leur marché. Ce qui est vrai, aujourd'hui, la production agricole existe, mais les agriculteurs sont toujours pauvres. Il faut chercher des voies et moyens techniques plus concrets qui vont permettre à ces agriculteurs de se retrouver et qu'ils puissent aussi avoir des bénéfices. Voilà ce que nous avons déjà fait au bout de 3 ans.

Puisque pour l'instant vous n'avez pas de champs ou plantations, et que cette unité de production doit croître à l'avenir, vous n'envisagez pas un terrain ou une plantation pour CETRAPAD ?

Oui exactement nous avons cette vision. Nous envisageons aussi d'avoir nos propres plantations par ce qu'avec l'accroissement de nos produits, nous serons obligés d'avoir nos plantations pour nous pour garantir la production de manière régulière.

Comment est-ce que vous écoutez vos produits ?

Nous avons des points de vente à l'Espace Bilembo dans la commune de la Gombe, dans le complexe UTEXAFRICA. Nous vendons aussi nos produits à Kintambo Magasin et nous avons aussi un Contrat avec Peloustore.

Nous allons bientôt renouveler notre contrat avec Hasson et Frères. Nous sommes aussi présents à la FIKIN où nous avons des espaces pour exposer et vendre nos produits.

Quel est le marché pour vos produits ?

Jusqu'à-là, le grand marché, c'est la ville de Kinshasa où nous avons la facilité de bien écouler nos



produits. La ville de Matadi est aussi une ville qui reçoit nos produits. Nos produits sont aussi exposés et vendus à Kisantu, Kimpese et même à Mbanza Ngungu. C'est vrai que les pouvoirs d'achat de la population est faible, mais on essaie de vendre dans ces marchés. Au niveau de Kisantu, par exemple, on n'a pas des grandes usines, de grandes sociétés qui peuvent permettre à leurs agents de faire de gros achats.

Mais, on essaie de concrétiser notre vision ou notre slogan: « consommons local ». Mais, le souci est de maximiser notre production au niveau de la base ici à Kisantu parce que jusque-là notre production mensuelle ne permet pas d'attendre tous ces grands supers marchés de Kinshasa dont nous sommes en train de focaliser notre attention.

Quelles sont les difficultés rencontrées dans cette activité de transformation des produits agricoles ?

La grande difficulté dans cette activité réside au niveau des emballages. Nous le faisons avec des emballages en verre. Avec nos techniques de préparation, nous aimons plus les emballages en verre, mais ça coûte très cher à Kinshasa pour dire 3 fois plus cher que ceux achetés en Angola.

Où est-ce que vous vous approvisionnez en produits qui vous servent de mélange pour la transformation ?

En ce qui concerne les produits d'assaisonnement pour le mélange, tout est acheté sur le marché de la RDC toujours dans l'objectif de favoriser les produits locaux. Concernant les avantages dans cette activité, c'est la consommation locale c'est-à-dire manger bio pour garantir la sécurité alimentaire.

Quels sont les outils que vous utilisez ?

Nous avons la capsuleuse manuelle, les touques de fermentation, la marmite de pasteurisation etc... ces matériels sont encore

domestiques, comme vous les voyez. Mais, nous faisons quand même quelque chose. Si entre temps, nous recevons d'autres appuis, nous pourrions acquérir d'autres matériel pouvant nous permettre de produire plus et de façon rapide.

Dans cette activité vous bénéficiez aussi de soutien ou aide des partenaires ?

A l'époque on avait bénéficié de l'aide de l'Union Européenne, mais actuellement, nous évoluons seul sans aucun soutien extérieur. En tout cas, nous en avons besoin.

Combien d'emplois que vous avez créés ?

Nous avons un personnel très restreint.

Nous avons un chargé de production, un chargé de livraison et achat des matières, un comptable. Nous avons de stagiaires qui viennent chaque année qui pour la plupart des écoles techniques agricoles.

Propos recueillis par Julia Pambu

RDC : Agriculture et développement rural : les Bailleurs de Fonds s'en mêlent



Déclarée priorité des priorités pour le gouvernement congolais, l'Agriculture congolaise est encore à la croisée des chemins. Une sonnette d'alarme vient d'être tirée pour plus d'investissements publics et privés dans ce secteur et celui du développement rural. Cinq années après avoir signé les engagements PDDAA, la RDC est toujours incapable de garantir les 10% du budget national de l'Etat exigé à Maputo au secteur Agricole et rural. Le Programme National d'Investissement Agricole congolais à ce rythme n'atteindra point les objectifs assignés en 2020.

Les bailleurs de Fonds et les partenaires techniques et financiers se sont exprimés tout haut lors du Groupe Thématique 9 du 17 mars 2015 au cercle de Kinshasa, en ces termes :

· Nous saluons l'effort soutenu et continu du Gouvernement dans la réduction de la pauvreté. La RDC a gagné 13 places au classement de l'indice humain de développement, nous observons également quelques améliorations par rapport aux OMD 2 (assurer l'éducation primaire pour tous) et OMD 4 (Réduire la mortalité infantile et post infantile).

· Nous saluons également les efforts des Organisations Paysannes à plaider aux niveaux local, national et international pour l'amélioration des conditions de vie du paysan congolais. Par la même occasion, les efforts des PTF, à s'investir davantage pour la gouvernance du secteur, sont à souligner. Toutefois, il reste encore des efforts à fournir pour l'atteinte de l'OMD 1 (l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim) et de l'OMD 3 (la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) qui

touchent le cœur de la mission du GT 9

· Les efforts sont requis à deux niveaux interdépendants: **la gouvernance du secteur agricole** (objet de notre réunion aujourd'hui) et les investissements tant publics que privés.

Sur le plan de la gouvernance du secteur, force est de constater que la situation a peu évolué et il est important de prendre le temps de la réunion du GT 9 pour identifier les obstacles et fixer les actions prioritaires pour un vrai changement.

Et Secundo, au niveau des investissements, le budget alloué au secteur représente moins de 3% du budget de l'Etat. On constate une régression par rapport aux années antérieures. **Il s'y ajoute que le taux d'exécution (de moins de 30% par an en moyenne) est très faible.** Les financements des Partenaires Techniques et Financiers ont également diminué au cours des deux dernières années. La tendance à la baisse se poursuit non seulement à cause du non respect de certains engagements du gouvernement mais aussi la situation stagnante de la

gouvernance. Ceci intervient au moment où le PNIA, validé en 2012, serait en train de décaisser plus de 700 millions USD des 1.600 000 mobilisés lors du business meeting pour atteindre les objectifs de croissance du secteur.

· Dans un tel contexte, il sera difficile que **les parcs agroindustriels qui suscitent de grands espoirs, puissent relever à eux seuls le défi de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté rurale, des enjeux environnementaux ainsi que les disparités genre.**

· Point n'est besoin de rappeler les potentialités de la RDC en matière d'agriculture et son impact socio-économique dans le pays. Nous espérons tous que l'Agriculture, présentée comme priorités des priorités de tous les outils de planification en RDC (avec la bénédiction du chef de l'Etat et le gouvernement), que cela sera retranscrit sur des actions concrètes redynamisant le secteur par un dialogue franc, des réformes effectives et des investissements conséquents et bien conduits.



Sous l'égide du RCN, les grandes questions foncières passées au peigne fin

Dans le cadre du projet d' « Appui aux organisations paysannes pour un développement durable de l'agriculture », RCN Justice&Démocratie a organisé en partenariat avec la Confédération Paysanne du Congo (COPACO) et le Forum des Amis de la Terre (FAT), un atelier sur les grandes questions foncières à Kananga, les 2 et 3 mars 2015, dans la salle de conférence de l'hôtel douze maisons, lequel rentre de façon logique dans les activités de la première des six composantes pré rappelées, autour desquelles doivent s'organiser la

réflexion et le travail sur la question de la réforme de la loi foncière. L'atelier d'échange sur les grandes questions foncières organisé les 2 et 3 mars 2015 à Kananga, a pu réunir les paysans, les autorités coutumières, les députés, les administrateurs territoriaux, les agents des Affaires foncières, les délégués des universités, les délégués de la société civile ainsi que les délégués de l'exécutif provincial. Au total 39 personnes y ont pris dont 13 femmes.



Les participants à l'atelier de Kananga sur le foncier

De 1885 à nos jours, le droit foncier et immobilier a connu plusieurs modifications. Les plus connues sont celles du 6 février 1920, du 20 juillet 1973 et celle du 18 juillet 1980. En dépit de ses multiples modifications, non seulement les conflits fonciers demeurent récurrents mais également la sécurité foncière des communautés locales et des paysans n'a pas été améliorée. C'est pour faire face à ces différents défis au fond que le Gouvernement congolais a jugé impérieux de procéder à une autre réforme de la loi foncière. Au regard de ce qui précède, le Premier Ministre a pris un décret n°13/016 du 31 mai 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de la Réforme Foncière, en sigle « CONAREF ». Il s'agit pour rappel, d'un organe technique en charge de la gestion du processus de la réforme foncière ayant pour but de coordonner, d'orienter et de suivre ledit processus en République démocratique du Congo. A cet effet, elle a pour mission spécifique de :¹

- Mettre en œuvre et assurer le suivi de la feuille de route pour la réforme du secteur foncier de la République ;
- Proposer la définition et la formulation des grandes orientations du processus de la réforme foncière ;
- Initier et faire réaliser des études ou travaux dans le

cadre de l'analyse et de l'évaluation du cadre juridique et institutionnel du secteur foncier en vigueur ; Promouvoir la communication, par la diffusion et la vulgarisation des mesures, accords ainsi que des programmes économiques et financiers, liés au processus de la réforme foncière ; Assurer le Ministère des Affaires foncières dans l'élaboration de la nouvelle politique foncière ; Proposer les projets de résolution et de mesures transitoires, en matière de gestion foncière. Dans le but d'atteindre les objectifs de la réforme, six composantes sont développées par la CONAREF en tenant compte des besoins en matière d'amélioration de gouvernance foncière : Clarification, reconnaissance et sécurisation des droits fonciers locaux ; Appui institutionnel et développement des capacités ; Gouvernance, information et administration foncières ; Gestion des conflits fonciers ; Aspects transversaux et questions émergentes ; Politique et législation foncières. La cérémonie d'ouverture de l'atelier a connu deux temps forts, à savoir : Le mot de la Coordinatrice Projets RCN J&D, Cynthia Benoist et le mot d'ouverture du Vice-Gouverneur de la province du Kasai Occidental. Immédiatement après l'ouverture, les

activités de l'atelier ont débuté. Les participants ont suivi tour à tour sept exposés : « **Présentation du projet** », par Ernest Kuyengila, Consultant, « **De l'administration foncière en province** », par Sieur Mutombo, Chef de Bureau Affaires foncières Kananga ; « **De la problématique de gestion des terres coutumières en province** », par Matthieu Tshiondo, Assistant à l'Institut Supérieur Pédagogique de Kananga ; « **Les principaux conflits fonciers répertoriés en province** », par Freddy Kabangu, Avocat ; « **Le Forum des Amis de la Terre (FAT) et son expérience dans l'intégration des préoccupations des petits exploitants dans les réformes foncière et agricole au Nord Kivu** », par Dimanche Kinyamwanza, Coordonnateur régional FAT ; « **Des modes de règlement des conflits fonciers par les communautés locales: expériences du Kasai Occidental** », par Chef Mbuyi Katende, Coordonnateur provincial de l'Alliance Nationale des Autorités Traditionnelles du Congo ; « **La CONAREF et les projets de décret sur les terres des communautés locales** », par Ernest Kuyengila et Dimanche Kinyamwanza. En revanche, la journée du mardi 3 mars 2015 a été consacrée aux travaux en atelier ainsi qu'à l'installation du comité de suivi des recommandations de l'atelier. En

prélude, le Coordonnateur régional de FAT, Dimanche Kinyamwanza a présenté les six axes ou piliers de la réforme foncière ». Trois groupes ont été constitués pour les travaux afin de procéder à l'examen détaillé de deux projets de décret à savoir : Projet de décret relatif au droit coutumier, foncier des communautés de base en République démocratique du Congo (texte produit par le Forum des Amis de la Terre) ; Projet de décret n° portant réglementation des droits fonciers des communautés locales (document de la Commission Nationale de la Réforme Foncière).

A l'issue des travaux, chaque groupe a identifié quelques thèmes de plaidoyer en rapport avec le projet de décret portant mesures transitoires d'application de l'article 389 de la loi foncière. Pour que le fruit de ses assises ne reste lettre morte, un comité de suivi a été mis en place. En ce qui concerne le **comité de suivi**, il est indiqué de rappeler que le comité de suivi a pour missions spécifiques de suivre constamment l'avancement du processus de réforme et faire rapport à la base ; recueillir les points de vue de la base relatifs à la réforme foncière et faire connaître à la base le but et les missions spécifiques de la CONAREF.

(suite en page 7)

Les exploitants familiaux face à la réforme foncière

La loi N°73-021, dite loi foncière, a été promulguée le 20 juillet 1973. Certains de ses articles concernent les terres des communautés locales, notamment l'article 387 (les terres occupées par les communautés locales, à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi, deviennent des terres domaniales), donc elles font désormais partie du domaine foncier privé de l'Etat, l'article 388 (les terres occupées par les communautés locales sont celles que ces communautés habitent, cultivent ou exploitent d'une manière quelconque -individuelle ou collective- conformément aux coutumes et usages locaux) et l'article 389 (les droits de jouissance régulièrement acquis sur ces terres seront réglés par une ordonnance présidentielle).

Avant cette loi, les terres des communautés locales étaient régies par les coutumes locales et gérées par les autorités coutumières. Elles étaient leur propriété collective. Plus de quarante ans après, cette ordonnance présidentielle qui doit régler les modalités de jouissance collective et individuelle des terres des communautés locales n'a pas encore été prise. Pour corriger, tant soit peu cette lacune, la Loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture contient quelques articles qui font référence à l'implication des communautés locales dans la gestion de leurs terres, notamment :

IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

- L'article 8 (Le Gouvernement institue le Conseil consultatif national de l'agriculture comme cadre de concertation sur toutes les questions relatives à l'agriculture. Le Conseil regroupe tous les intervenants publics et privés à l'activité agricole y compris les communautés locales. Un décret délibéré en Conseil des ministres en fixe la composition, l'organisation et le fonctionnement),
- L'article 9 (Le Gouverneur de province met en place le Conseil consultatif provincial de l'agriculture. Il en assure l'implantation dans les entités territoriales décentralisées. Ce Conseil constitue entre autres une instance de conciliation des conflits de terres agricoles),
- L'article 18 (Il est reconnu à chaque communauté locale les droits fonciers coutumiers exercés collectivement ou individuellement sur ses terres conformément à la loi. L'ensemble des terres reconnues à chaque communauté locale constitue son



- domaine foncier de jouissance et comprend des réserves des terres de cultures, de jachère, de pâturage et de parcours, et les boisements utilisés régulièrement par la communauté locale),
- L'article 19 (L'exercice collectif ou individuel de ces droits ne fait pas l'objet d'un certificat d'enregistrement).
- L'article 26 (Les conflits portant sur les terres agricoles des communautés locales ne sont recevables devant les instances judiciaires que s'ils ont été préalablement soumis à la procédure de conciliation, à l'initiative de l'une des parties devant l'organe consultatif prévu à l'article 9 de la présente loi). Jusqu'à présent, bien qu'élaborées par une commission mise en place à cette fin, les mesures d'application de la loi agricole devant expliciter la mise en œuvre de celle-ci n'ont pas encore été, non plus, présentées ni au Gouvernement, ni à l'Assemblée

Nationale. Les leaders des communautés locales, regroupés en organisations de producteurs agricoles tentent depuis longtemps, à travers diverses actions de plaidoyer, et de prise de position au cours de différents ateliers et séminaires, de pousser les autorités politico administratives à prendre des mesures réglementant la gestion des terres des communautés locales.

La CONAPAC est consciente qu'elle n'est pas la seule à faire des propositions en rapport avec ce projet de Décret sur la gestion des terres de communautés locales. Se basant sur le fait que le Gouvernement vient de charger la CONAREF (Commission Nationale pour la Réforme Foncière) de produire urgemment « un projet de Décret portant mesures transitoires d'application de l'article 389 de la Loi Foncière », et comme la CONAPAC mène depuis plus d'une année des activités de récolte de données, à

travers le pays, par des entretiens, des réunions, des ateliers, pour produire une synthèse des attentes des communautés locales en rapport avec la réforme foncière.

LES PREOCCUPATIONS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Les paysans, producteurs agricoles, membres de la CONAPAC, ont exprimé leurs attentes lors des consultations menées au cours de toute l'année. Celles-ci ne sont pas exprimées en termes juridiques, mais plutôt sous forme de préoccupations soumises à la CONAREF et à l'autorité législative pour les prendre en compte lors de la formulation du Décret devant définir les mesures d'application de l'article 389 de la loi foncière.

Ces attentes sont formulées et regroupées dans sept axes, notamment les attentes par rapport à la clarification, la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers des communautés locales, par rapport aux droits fonciers des femmes; par rapport à la gestion des conflits fonciers; par rapport à la référence aux politiques et aux législations foncières internationales; par rapport aux appuis institutionnels, au développement des capacités des gestionnaires et à la gouvernance foncière; par rapport avec l'administration foncière et enfin par rapport avec les aspects transversaux et les questions émergentes. Ce document de plaidoyer qui a été partagé avec les médias, la CONAREF, institutions, ministères et structures impliquées dans le processus de la réforme foncière peut aussi être téléchargé sur le site

www.conaparrdc.org

Sous l'égide du RCN, les grandes questions foncières passées au peigne fin

(suite de la page 6)

Le troisième atelier d'échange sur les grandes questions foncières s'est bien déroulé en ce sens que la collaboration entre l'équipe pédagogique et les participants a été parfaite.

Il convient également d'épingler la participation active de tous les participants à l'atelier. Une dynamique de rapprochement a donc été créée entre les autorités locales et les organisations paysannes.

En effet, cette affirmation se vérifie par les interventions qualitatives des participants lors de débats et travaux en atelier sanctionnés par la formulation des recommandations en rapport avec le projet de décret portant mesures transitoires d'application de l'article 389 de la loi foncière et la mise en place d'un comité de suivi. Néanmoins, il a été constaté que les participants ne connaissent pas la CONAREF. Ils ne sont pas outillés et n'ont pas la maîtrise

des notions en droit foncier. Il serait dès lors souhaitable que RCN J&D organise des formations en droit foncier au profit des personnes – ressources et leur octroie des documents en la matière. Cette formation pourra être consacrée uniquement à **la sécurité foncière des terres des communautés locales et perspectives d'avenir**. Ce qui leur permettra de défendre encore davantage les intérêts des paysans ■

Selon le PNUD, la RDC pourrait nourrir 3 milliards de Terriens en 2030, si...

«Pour gagner le combat contre la pauvreté et la faim, il faut favoriser l'accès aux marchés et à la valeur ajoutée des productions agricoles par le développement de l'agribusiness», affirme Priya Gajraj, Directeur Pays du PNUD-RDC, en ouverture du Forum Agribusiness dont le PNUD est co-organisateur. «Concrètement, cela passe par la mise en place de politiques favorables ; par l'encadrement des paysans ; l'amélioration de leur production et le développement de modèles d'affaires susceptibles de valoriser cette production sur le marché. L'agriculture reste l'activité principale de millions de populations rurales et urbaines en Afrique. En RDC, ce secteur occupe près de 80% de la population. Bien que la contribution

des paysans au développement du pays soit fondamentale, de nombreuses contraintes entravent leurs efforts, notamment de faibles rendements au niveau des champs ; l'absence de semences de qualité ou d'engrais ; le manque d'équipements de transformation ou d'infrastructures adéquates d'écoulement de leur production. L'accès au marché et l'agribusiness sont donc une opportunité afin de s'engager vers une vision commune dans le domaine agricole, avec un impact réel sur la qualité de vie des populations rurales et du développement durable», précise Mme Gajraj.

Le constat fort souligné l'importance qu'accorde le PNUD, leader du développement humain durable, dans le secteur agro-alimentaire ; ceci dans le but de venir en appui aux pays africains pour qu'ils soient capables de nourrir eux-mêmes leurs populations dans le moyen terme.

FORUM DE L'AGRIBUSINESS : CINQUIÈME ÉDITION

Ce Forum de l'Agribusiness se déroule chaque année dans un pays différent. Cette année le thème est : «Vers une croissance inclusive : une nouvelle vision pour la transformation agricole en Afrique». Il entend promouvoir le secteur de l'agro-alimentaire, à travers l'échange de bonnes pratiques et via la recherche de divers types de partenariats. Cette année, les acteurs de ce secteur et de ses filières dérivées se rencontrent à Kinshasa du 22 au 25 mars. Au programme : conférences, débats et discussions informelles B2B (business to business). Les cartes de visite s'échangent, les idées fusent, des prémices de contrats s'ébauchent peut-être....

Quelles sont les pistes à privilégier pour appuyer la croissance de ce secteur crucial pour l'émergence du continent africain ? «L'accès au financement en faveur des fermiers et d'autres acteurs permettra de soutenir les chaînes de valeurs agricoles ; de les rendre plus rentables et ambitieuses», poursuit Priya Gajraj, Directeur Pays du PNUD. La production agricole congolaise pourra ainsi nourrir la population à un prix abordable et en garantissant la qualité sanitaire. Il s'agit donc d'aider les fermiers à éviter que leurs productions

ne pourrissent sur pied par manque de transport et de réseau routier praticable ; de créer des zones d'entreposage ; d'appuyer les transporteurs, les fournisseurs d'équipements, les transformateurs et de développer des mécanismes novateurs pour faciliter le financement des plans d'affaires de ces intervenants. «Les chaînes de valeurs agricoles impliquent aussi la mise en place de mécanismes de garanties, de location-vente d'équipement et de crédits à taux préférentiel. «À cet égard, poursuit Mme Gajraj, je me réjouis de voir aujourd'hui, à ce Forum Agribusiness, des banquiers de l'agriculture, des représentants de fonds de garantie, et d'autres acteurs du secteur privé.»

VALORISER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

Idit Miller, Managing Director et VP chez EMRC (Growing Partnership for Africa et co-organisateur de ce Forum) explique que cette cinquième édition de l'Agribusiness, la plus grande jusqu'à présent, permet de mettre en lumière les problématiques que rencontre actuellement l'industrie agro-alimentaire en Afrique. «Ce secteur occupe plus de la moitié de la main d'œuvre du continent» rappelle-t-elle.

Un secteur éminemment porteur donc, ce qui explique l'intérêt du secteur privé à son égard, mais pas seulement. En effet, en ce premier jour, la salle était remplie de responsables d'entreprises nationales, régionales et multinationales, d'investisseurs, de fonds de promotion, de bailleurs, de chefs de coopération technique, d'ambassadeurs venus tisser du réseau,



La RDC particulièrement se présente comme un véritable grenier agricole.

discuter chiffres et perspectives de rendements.

Il faut dire que le potentiel du sol africain saute aux yeux ! Le continent est appelé à produire une part de plus en plus prépondérante des besoins mondiaux en nourriture, et la RDC particulièrement se présente comme un véritable grenier agricole. En 2030, alors que la planète hébergera neuf milliards d'êtres humains, la RDC pourrait en nourrir 2 à 3 milliards à elle seule si les conditions nécessaires sont réunies.

Un point que reprend le Ministre de l'Agriculture, Pêche et Elevage, M. Kabwe Mwewu, qui souligne qu'il faut «donner du travail aux paysans». Il considère ainsi que «le redémarrage de l'agriculture doit s'inscrire dans une dynamique de relance globale» pour laquelle il s'engage à offrir des garanties nécessaires aux investisseurs.

Le développement de l'industrie agro-alimentaire ne se fera pas sans le savoir-

faire et le financement des acteurs privés, en mesure d'apporter à la fois capitaux et productivité au secteur. Toutefois, cette croissance ne peut se penser sans la participation des petits producteurs et des paysans qui en constituent le premier échelon, sur le terrain.

UNE AGRICULTURE INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

Moddy Jones, Président de EMRC explique qu'aujourd'hui encore, beaucoup trop d'Africains «vont au lit le ventre vide» et qu'il existe des solutions simples pour y remédier et encourager le développement du secteur agricole. Selon lui, il faudrait que l'Afrique garde en tête que l'agriculture est un business, qu'elle reconnaisse le rôle du gouvernement dans ce secteur et les règles spécifiques qui le régissent. Il est nécessaire dans cette optique d'autonomiser les femmes et les plus jeunes, en mettant en place une industrie agro-alimentaire inclusive. De son côté, Mme Eugenia Serova, représentant la FAO (Organisation des Nations Unies pour

l'Alimentation et l'Agriculture également co-organisateur de l'événement ainsi que le Fonds de Promotion pour le développement en RDC) insiste sur la croissance inclusive qui, pour elle, est la clef du développement agricole. Elle appelle de ses vœux la construction d'un système d'alimentation qui tienne compte des groupes marginalisés et suggère qu'un soutien financier leur soit fourni pour s'assurer que chacun prenne la part qui lui revient dans le développement de l'agriculture africaine.

Ce Forum Agribusiness suscite donc beaucoup d'espoirs et créera des opportunités d'affaires. Les défis et enjeux sont connus : rendre les pays africains et la RDC autonomes et autosubstantiels, où les petits producteurs gardent leur place, tout en ne perdant pas de vue que d'ici à 15 ans, un tiers de la planète pourrait être nourrie grâce à l'agriculture congolaise ■

Louise ANDRE
www.cd.undp.org

Mobilisation pour le quinquennat de l'Agriculture familiale

Le Comité National de la RD Congo pour l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF-2014) a organisé, du 18 au 19 décembre 2014, à Kinshasa, un Forum National pour la promotion de l'agriculture familiale en RDC. Voici in extenso la déclaration finale qui a clôturé ce forum.



Les participants au Forum national posent pour la postérité

Les participants au Forum National déclarent un quinquennat de l'Agriculture Familiale allant de 2015-2019 en vue d'un plaidoyer pour la promotion de l'Agriculture Familiale en République Démocratique du Congo. Ils s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action quinquennal portant sur les grandes orientations suivantes, notamment :

1. LE CADRE JURIDIQUE :

- La révision de la loi foncière dans l'intérêt de garantir et protéger l'agriculture familiale ; Mettre en place des lois spécifiques de différents secteurs de l'agriculture familiale (pêche, élevage, loi semencière et produits phytosanitaires) ;
- Vulgariser les lois portant principaux à l'agriculture et les traduire en langues locales ;
- Insérer le concept « agriculture familiale » dans l'article 1 de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture ;
- Définir le concept agriculteur familial et l'étendue à exploiter pour l'agriculture familiale ;
- Elaborer une politique agricole ;
- Faciliter l'acquisition des terres à tout paysan sur l'étendue du territoire et à moindre coût ;

-Assainir l'administration foncière.

2. LES BUDGETS NATIONAUX ET PROVINCIAUX DE L'AGRICULTURE

- Faire le diagnostic participatif en identifiant les besoins prioritaires de l'agriculture familiale ;
- Quantifier les besoins de l'agriculture familiale ;
- Application de l'accord de Maputo en ramenant le budget de 3 à 10% ;
- Que le 1/3 de ce budget soit affecté à l'agriculture familiale en tenant compte de la chaîne des valeurs ;
- Participation des producteurs à l'élaboration des édits et budgets et la mise en place d'une commission ad hoc pour le suivi ;
- Redéfinir les modalités de la gestion et l'exécution des campagnes agricoles en impliquant les paysans ;
- Associer les différentes parties prenantes lors de l'identification des priorités et domaines de compétence ;
- Exécution des Plan National d'Investissement Agricole et Plan Provincial d'Investissement Agricole et que les paysans soient impliqués ;
- Création d'un fonds local pour les petits producteurs ;
- Elaborer les mesures d'application de la loi agricole sur le FONADA ;

-Ressortir le montant destiné à appuyer les paysans et petits producteurs agricoles ;

-Approcher le Parlement à travers la Commission chargée de l'agriculture.

3. LES APPUIS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- L'implication des producteurs dans tous les aspects pour une action concrète à mener (Identification, Formulation, Mise en œuvre et évaluation) ;
- La synergie des actions des PTF sur le terrain ;
- L'Etat doit disponibiliser et sécuriser foncièrement la terre destinée aux activités agricoles (respecter les zonages) ;

-L'opérationnalisation des CARG ;

-Le renforcement des capacités (techniques culturelles, normalisation, appui technique, institutionnel, accompagnement par des moniteurs agricoles, échanges d'expériences) ;

-Le respect des accords de Maputo ;

-La réhabilitation des routes de desserte agricole ;

-La mécanisation agricole ;

-L'appui des Instituts de recherche agricole.

4. LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS

-Mettre en place des mécanismes qui favorisent un

partenariat gagnant-gagnant avec les autres opérateurs de l'Agriculture Familiale ;

-Renforcer les alliances et le cadre de concertation ;

-Former et impliquer les chefs coutumiers dans les actions de plaidoyer avec la gestion des terres des communautés locales et des peuples autochtones ;

-Intéresser les Institutions de Microfinance au financement de l'Agriculture familiale.

5. LA PRESSE

-Sensibilisation, éducation, information des producteurs agricoles et vulgarisation des différents messages de plaidoyer.

Fait à Kinshasa, le 19 décembre 2015



Les journalistes agricoles outillés pour accompagner la promotion de l'Agriculture familiale en RDC

Les journalistes et communicateurs du secteur agricole et environnemental de la République démocratique du Congo (RDC), en Afrique centrale, sont désormais outillés afin d'accompagner, avec efficacité et compétence, la promotion de l'Agriculture familiale (AF) dans ce pays quasiment éléphantique. Ce renforcement des capacités a eu lieu dans la salle polyvalente du Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS) à Kinshasa-Gombe le 18 décembre dernier à travers un master class organisé par la Coordination nationale de l'Association des journalistes agricoles du Congo (AJAC) avec l'appui financier de SOS Faim Belgique.



Photo de famille des Journalistes membres de l'AJAC

Les journalistes et communicateurs, membres de l'AJAC, sont des délégués provinciaux issus de l'AJAC Equateur, au nord-est du pays, Nord-Kivu à l'est, Kasai oriental au centre, Kasai occidental toujours au centre, Bandundu et Bas-Congo au sud-ouest et Kinshasa, la capitale. Les représentants des organisations et réseaux de la société civile nationale et provinciale travaillant sur la thématique agricole y ont également pris part. Il s'agit, au clair, du CENADEP, PRODES, INADES et PREFED. Ce master class, gravitant autour du thème "Médias au service de l'Agriculture familiale", s'inscrit dans le cadre du Forum national pour la promotion de l'Agriculture familiale organisé par le Comité national pour l'année internationale de l'Agriculture

familiale (CN-AIAF/RDC 2014). Les orateurs ont indiqué que 2014 avait été déclaré année internationale de l'Agriculture familiale par l'Organisation des Nations unies depuis 2011. Le master class a permis donc aux participants d'assimiler des informations et connaissances relatives à l'origine, les objectifs, l'état de lieux, l'avenir de l'Agriculture familiale ; aux questions de REDD face à l'AF (enjeux, défis et opportunités) ; au rôle des journalistes agricoles dans la promotion l'AF ; à l'état de lieu de l'AJAC/RDC (coordination nationale et provinciale : forces, faiblesses et perspectives) etc. Selon un communiqué final sanctionnant ces assises, «le le master class avait pour objectif principal de renforcer la vision des journalistes dans la promotion de l'AF et de les situer en informations sur l'AIAF, de développer l'esprit critique des journalistes sur les actions gouvernementales en matières agricoles, parc macro-industriel, d'appuyer le plaidoyer des organisations paysannes pour la promotion de l'AIAF ; de faire l'état de lieu de l'AJAC et les perspectives d'avenir...» Le même communiqué précise « qu'en 2015 les actions suivantes ont été retenues par l'AJAC : - la redynamisation de l'AJAC - RDC ; -le renforcement des capacités des membres de

l'AJAC ; -l'organisation des échanges d'expériences et des formations ; -l'organisation des masters class sur les problématiques et les défis de l'agriculture en RDC ; -l'appui aux activités d'Agri-Congo et du mouvement paysan national ; -la publication d'un feuillet ou d'un bulletin trimestriel ; -la mise en place d'un site web». Le communiqué reprend également les grandes résolutions et recommandations des participants, à savoir : le renforcement institutionnel de l'AJAC ; - l'accompagnement de l'AJAC par les partenaires dans le renforcement des capacités des membres en vue d'améliorer la diffusion des

connaissances, la communication et la sensibilisation sur l'AF ; favorisation des échanges d'expériences entre les membres de l'AJAC à l'intérieur et à l'extérieur du pays ; faire participer les membres de l'AJAC dans des réunions, forums, congrès... au niveau national et international sur l'agriculture... Les journalistes et communicateurs membres de l'AJAC se sont engagés à contribuer réellement à la promotion de l'AF ; à poursuivre la collaboration avec les membres de la coordination nationale de l'Année internationale de l'agriculture familiale, à accompagner les agriculteurs

familiaux à adopter des pratiques culturelles durables et à se professionnaliser d'avantage en vue de devenir de véritables entrepreneurs agricoles.

«Les journalistes agricoles membres de l'AJAC encouragent le gouvernement à prendre des mesures favorables à une agriculture familiale durable et à créer des conditions propices au développement durable de l'AF, notamment l'augmentation de la part du budget réservé à l'agriculture ; la publication des mesures d'application de la loi agricole ; l'opérationnalisation du fonds national au développement de l'agriculture etc. », martèle le communiqué susmentionné.

«Pour nous, le plaidoyer pour la promotion de l'AF ne s'arrête pas le 31 décembre 2014, mais reste un combat perpétuel qui doit être accompagné de tous les acteurs concernés, parce que la promotion de l'agriculture familiale est un défi impératif pour notre pays, car elle occupe et nourrit presque toute la population du pays», a souligné Sylvestre Kambaza, secrétaire exécutif de la CONAPAC et secrétaire général du CN-RDC/AIAF 2014 dans son intervention ■

Badyon Kawanda Bakiman

LIRE LA VOIX DU PAYSAN CONGOLAIS C'EST BIEN



Le DG du CENADEP, Danny SINGOMA et le Président du Forum national, Nathanael BUKA

Lutte contre la malnutrition

Harvest Plus forme les journalistes pour la promotion des aliments riches en vitamine

La malnutrition est l'un des problèmes majeurs de santé publique dans le monde. Selon le dernier rapport du programme national de nutrition en République Démocratique du Congo, la malnutrition touche 2 enfants sur 3 soit plus de 60 % des enfants de moins de 5 ans. Elle peut être responsable des maux tels que la cécité, le retard de croissance chez l'enfant, voir même une mort prématurée. Ceci a des retombées négatives sur le développement socio-économique d'un pays. De ce fait, Harvest Plus qui est un programme qui propose aux Etats des

politiques en vue de garantir non seulement la sécurité alimentaire mais aussi et surtout la sécurité nutritionnelle à travers une approche appelée « bio fortification ». Raison pour laquelle, Harvest Plus a souhaité qu'un groupe des professionnels des médias (audio-visuels, presse-écrites, etc.) soit informé sur les différentes conséquences que causent ce fléau au pays. A cet effet, un atelier d'appropriation des activités de HarvestPlus en République Démocratique du Congo a été organisé à l'intention des journalistes, hier jeudi 05 mars 2014, au Centre d'Accueil Nganda.

Dans son mot d'ouverture, le vice président de l'Union Nationale de la Presse Congolaise, Tabasenge Bakiya, a exhorté les journalistes à accompagner HarvestPlus afin de lutter contre la malnutrition au sein de la population congolaise et la sensibiliser sur l'importance de la consommation des produits agricoles biofortifiés, aliments contenant la vitamine A, le fer et le Zinc.

De son côté, Sylvain Bidiaka manager pays du programme HarvestPlus-RDC, les a invité à s'approprier des différentes thématiques inscrites au programme de l'atelier afin qu'ils se rendent utile dans le processus de changement des mentalités nutritionnelles au pays. Car, soient à mesure d'accompagner son organisation dans le processus d'amélioration des cultures. Car, la biofortification peut augmenter la teneur en micronutriments des principales cultures que les communautés pauvres cultivent et consomment déjà. En plus, la biofortification peut augmenter la teneur en micronutriments de principales cultures que les communautés pauvres pratiquent et consomment déjà. En plus, la biofortification



Les Journalistes de Kinshasa posent pour la postérité après la formation

constitue un des moyens d'atteindre les populations rurales malnutries, qui ont un accès limité aux aliments fortifiés et supplémentaires commercialisés sur les différents marchés. Cette technique consiste à enrichir les cultures agricoles vivrières de base courantes, en augmentant leur teneur en vitamine A ou en fer et en zinc, à travers des méthodes de sélection naturelle. Les aliments riches issus de ces cultures biofortifiées consommées de manière régulière permet aux populations de s'approvisionner en micronutriments dont le

corps a besoin pour contribuer à la réduction de la faim insoupçonnée dont souffrent certaines communautés à cause de la pauvreté mais aussi par manque des connaissances d'une alimentation nutritive.

D'ICI 2018 ATTEINDRE 40% DES CONGOLAIS

Présent en RDC depuis 2010, ce programme Harvest Plus, membre du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole International (CGIAR), est coordonné par le Centre International d'Agriculture Tropical (CIAT). Ses cultures principales sont le manioc et le haricot et les

cultures secondaires sont le maïs et la patate douce. Les activités autour de ces cultures varient d'une zone à une autre. A l'Est, la culture primordiale est le haricot et à l'Ouest, le Manioc jaune. Ce pour cela que, le Programme HarvestPlus a pour vision d'atteindre d'ici 2018 plus de 40% de la population congolaise consommatrice du manioc et des haricots afin d'éradiquer ce problème de malnutrition.

Pour atteindre cet objectif, il fallait que le Programme HarvestPlus en général et HarvestPlus-Manioc RDC soient connus particulièrement des professionnels des médias, en mettant à niveau leurs connaissances sur les concepts tels que la malnutrition, la biofortification des cultures, etc., afin d'éviter la diffusion de messages erronés auprès de la population. Il est aussi question de créer un réseau de journalistes partenaires de HarvestPlus, à même d'informer et sensibiliser la population sur l'importance de la consommation des produits agricoles biofortifiés, etc.

Au cours de cette journée, plusieurs thématiques ont été développées, notamment, « HarvestPlus et l'approche biofortification par Sylvain Bidiaka ; « la malnutrition et la problématique de l'avitaminose A en RDC » par Jacque Muderwa ; « le journaliste et la sensibilisation agricole des produits biofortifiés : la méthode de recherche et de diffusion de l'information » par le prof Esperance Bayedila et « HarvestPlus et l'apport de la communication » par Michel Kimpwene. Ces thématiques ont été très appréciées par les journalistes. Vu, le taux de la malnutrition qui prévaut dans le pays, le country manager d'HarvestPlus a émis le vœu de voir les médias être ensemble avec son institution afin de sauver les générations futures dont la fourchette d'âge est de moins de 5 ans. Et, le professeur Bayedila a épinglé cette problématique avec les moindre détaillées en donnant l'apport et les atouts des médias dans ledit processus de changement ■

Dorcus NSOMUE
(Membre de l'AJAC)

Des alternatives à la production industrielle de l'huile de palme

Les grands projets industriels d'huile de palme en Afrique engendrent de plus en plus de méfiance et de mise en garde. La surexploitation de certains espaces menace la forêt tropicale et laisse planer le risque de nouveaux conflits fonciers au détriment de la population locale. Mais la demande intérieure en RDC étant en constante croissance, il faut dès à présent envisager des alternatives à la production industrielle de l'huile de palme. La production d'huile de palme artisanale au Maniema est importante, il ne tient qu'aux producteurs de s'associer de s'organiser et de se professionnaliser afin de créer une mini industrie autour de cette activité. D'après Mr Awazi, secrétaire exécutif de l'Alliance paysanne du Maniema, le secteur de l'huile de palme est un secteur clé dans la province. En effet, il n'existe aucune savonnerie au Maniema et les producteurs locaux sont certainement les plus à même d'exploiter cette opportunité de manière durable et profitable pour la province ■

Virginie Willems

Coalition des grandes forces paysannes pour la défense des exploitants familiaux

Sous l'égide de l'Ong belge RCN, es grandes forces paysannes de la RDC à savoir CONAPAC, UNAGRICO et COPACO viennent de formaliser leur collaboration en mettant en place un cadre général de concertation permanente et la définition des modalités pratiques de collaboration autour des enjeux majeurs qui touchent les intérêts des petits et moyens producteurs congolais afin de promouvoir la proximité relationnelle, le respect mutuel et la confiance partagée pour établir une relation de qualité entre les trois organisations paysannes nationales.



Les représentants de trois forces paysannes de la RDC

Les organisations paysannes nationales mettent en place un cadre de concertation permanente souple et fonctionnel qui permettra aux organisations paysannes nationales de se rencontrer une fois par mois et régulièrement en cas d'urgence afin de traiter des questions et enjeux de l'heure. Cet espace permet de collaborer et d'échanger dans une attitude respectueuse de l'autre, et de développer une relation conviviale pour établir une ambiance de travail saine et motivant au grand bénéfice de la cause paysanne.

Dans le cadre de cette collaboration, les enjeux suivants ont été retenus comme pouvant faire l'objet de concertation et d'un programme d'actions communes, des dynamiques paysannes nationales parmi tant d'autres sujets à traiter dans le cadre de ce protocole de collaboration:

- Redéfinir un « operating model » de la société civile paysanne pour gagner en efficacité et en efficience;
- Les alignements des organisations paysannes au budget du Gouvernement congolais;
- Les allocations budgétaires du gouvernement au niveau national et des provinces, de 10% du budget national au secteur agricole comme

stipulent les accords de Maputo auxquels la RD Congo a souscrit;

- Les questions foncières et la problématique du phénomène d'accaparement des terres; La responsabilité sociale, les systèmes d'exploitation et le

réchauffement climatique; La normalisation et la nomenclature des taxes agricoles; Le suivi des opérations des campagnes agricoles et éventuellement celles de répartition et de distribution des moyens de

production comme les tracteurs et autres intrants agricoles; Le plaidoyer pour une grande implication des organisations paysannes dans l'identification, la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des projets de développement; L'éducation civique et juridique autour de la participation des paysans à la vie publique, notamment au processus électoral en RD Congo; Le suivi des politiques et actions gouvernementales en matière paysanne et de production agricole (Parcs Agro Industriels; campagnes agricoles, PNIA, PDDA,...) et les projets initiées par le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers; L'implication des organisations paysannes dans la cellule provinciale des infrastructures et dans la gestion des cadres de

concertation prévus à l'article 9 de la loi agricole (le conseil consultatif national, les conseils consultatifs provinciaux et leurs représentations territoriales).

Pour ce faire, les actions suivantes ont été arrêtées en collaboration avec les partenaires techniques et financiers:

- Une rencontre pour échanger autour des enjeux urgents comme les Parcs Agroindustriels, les campagnes agricoles, l'accès aux marchés publics ;
- Une rencontre avec le président de la CENI afin de mieux cerner la problématique du processus électoral, et la définition de stratégies d'éducation paysanne autour des élections et de la participation citoyenne■

Emmanuel KOKOLO

Matinée de la biodiversité alimentaire à la COPACO

TERRA MADRE DAY a célébré en ce 10 décembre 2014 avec tous les convivioms la journée des produits locaux en voie de disparition ou d'extinction. Pour emboîter les pas, le SLOW FOOD BAWAKA de la République Démocratique du Congo a organisé, au nom de la Confédération Paysanne du Congo - Principal Regroupement Paysan cette journée au siège de cette structure.

Les Organisations Paysannes membres de la COPACO ont répondu activement à cet appel pour s'imprégner de cette nouvelle activité qui augure des lendemains meilleurs. Le thème retenu par Slow Food Bawaka est « MATINEE DE LA BIODIVERSITE ALIMENTAIRE. Cette activité a vu la participation de la majorité des Organisations Paysannes de la Coordination de Kinshasa et des autres Coordinations dont CADECVIM, RPF, PADIC pour le Kwango et ASA pour le Kwilu. Les jeunes à travers le Mouvement National de la Jeunesse COPACO ont participé activement à la manifestation. Au menu, outre le mystica présenté FCOPACO (Femmes COPACO), la Secrétaire Permanente de la COPACO a présenté

l'association. Après toutes les explications fournies sur la cérémonie, ce fut la visite de l'Arche du Goût décorée et composée des produits locaux apportés et exposés par les Organisations Paysannes. Les participants ont dégusté les mets présentés par les différentes ethnies de la RDC. Pour cette

première expérience, le Convivium « SLOW FOOD BAWAKA » peut se frotter les mains pour avoir réussi à mobiliser les paysans et à faire passer le message. A la fin, les participants ont adhéré à ce projet qui du reste entre dans la ligne des objectifs de La Via Campesina dont la COPACO est membre. Le

rendez-vous est donc pris pour le 10 décembre 2015 avec beaucoup d'autres activités, expositions et innovations. Aussi, les participants se sont accordés d'enrichir l'Arche du Goût de la prochaine rencontre et d'en faire une large diffusion auprès des absents■.



Sud Kivu : le GAMF se penche sur le rôle des OP et des IMF dans le financement des ménages agricoles

Le groupe d'Acteurs de MicroFinance du Kivu (GAMF) a organisé du 24 au 26 février 2015 à Bukavu et grâce aux appuis DE OXFAM NOVIB, SOS FAIM et CORDAID un atelier sur le financement agricole autour du thème « Comment répondre aux besoins de financement des ménages agricoles / rôle des OP et des IMF ? Etat de lieux et perspectives ». Le GAMF a pensé qu'il serait utile d'organiser un atelier rassemblant les différents acteurs concernés par le financement de l'agriculture pour échanger sur ce thème. L'idée serait de partir des freins, contraintes et défis identifiés par les uns et les autres, ainsi que des expériences passées, puis de lancer la discussion au sein du panel multi-acteurs. Ceux-ci pourraient proposer des solutions à envisager, à partir de la présentation de ces expériences et cas concrets. L'atelier a rassemblé une quarantaine de personnes appartenant à une trentaine d'organisations de différentes catégories, notamment : Les IMF, les ONGD, les OP, les Coopératives agricoles, les Services étatiques, les Institutions de recherche en agronomie, les Bailleurs, etc. Plusieurs présentations des IMF, des OP, des chercheurs, des exploitants agricoles, ont suscité des échanges très enrichissants pour le financement agricole

L'objectif était de faire en sorte que les acteurs se connaissent mieux et que chacun puisse identifier les possibilités d'action des autres acteurs ainsi que ses contraintes. GAMF a voulu également que chacun puisse proposer des pistes d'action à son niveau et s'engager et que des synergies possibles soient identifiées pour d'aboutir à des engagements concrets de la part des participants et idé prévoir une échéance à laquelle étudier l'état d'avancement des activités de chacun. En effet, le développement de l'agriculture d'une région donnée contribue à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, d'une part en assurant la sécurité alimentaire de la zone et d'autre part en augmentant les revenus des producteurs et de leurs familles.

Afin d'améliorer la production agricole, puis l'écoulement des produits sur les marchés, les agriculteurs ont besoin que différents facteurs soient réunis. On peut citer entre autres : accéder aux intrants de qualité, recevoir des informations / formations et un encadrement technique adéquat, accéder facilement aux marchés rémunérateurs, accéder aux informations sur le marché (la fluctuation de prix de produits dans différents marchés pour un meilleur positionnement), *connaître l'environnement légal et fiscal lié à son activité... etc. L'un de ses besoins récurrent quelle que soit la filière de production concernée est le besoin de financement. En RDC, il apparaît que le système bancaire en place est inadéquat pour fournir des services financiers appropriés aux petits producteurs ; ceux-ci essaient donc de se tourner vers les méthodes de financement alternatives, telles que les systèmes de tontines ou les usuriers, les MUSO (mutuelles de solidarité), etc.

La microfinance peut également se révéler être un moyen intéressant pour financer l'agriculture mais, au Kivu, une très faible part (moins de 5% du portefeuille total des IMF) des portefeuilles de crédit des IMF



Photo de famille des participants à la réunion de Bukavu

est dédiée au financement agricole. Plusieurs initiatives, études et évaluations, ont été réalisées ces dernières années sur les opportunités de financement de l'agriculture au Sud-Kivu (et au Nord-Kivu). La majorité d'entre elles sont plutôt optimistes sur les possibilités de financer plusieurs filières de production agricoles.

En plus de cette bibliographie existante, plusieurs ateliers ou foires ont été organisés ces dernières années. Enfin, un projet pilote de fond de garantie, coordonné par le GAMF et financé par OXFAM Novib a été mené en 2012 et 2013 proposant de sécuriser l'octroi de crédits agricoles par les IMF. Les multiples demandes de crédit suscitées après ce projet pilote fonds de garantie crédits agricoles, n'ont plus été servies par les IMF.

Malgré toutes ces initiatives, on observe que les produits financiers spécifiquement dédiés à financer l'agriculture doivent encore se développer : les besoins des agriculteurs (et principalement des petits agriculteurs) demeurent très importants.

L'atelier a privilégié les témoignages et les échanges d'expérience : présentation des expériences intéressantes, des uns ou des autres, travaux de groupes et plénières.

En d'autres termes, il a été question de voir à partir de cas pratiques et d'expériences concrètes quelles sont les synergies à mettre en œuvre et les conditions nécessaires pour que le financement agricole devienne un produit financier intéressant pour les IMF autant qu'adapté pour les producteurs. Globalement, on peut dire que du côté des IMF il y a constat d'une



faiblesse des OP et coopératives agricoles et un besoin de renforcer les OP, dans la structuration, dans l'appui technique.

De l'autre côté, les OP devant par ailleurs améliorer leurs capacités dans l'accompagnement technique des producteurs dans les aspects de « doing business » confirment le problème d'organisation du marché (pour collecter et distribuer des produits agricoles) et constatent

que les IMF n'ont pas assez de fonds, et que le crédit est cher. Cependant, les IMF et d'autres intervenants ne maîtrisent pas la notion de chaîne de valeurs agricoles et son financement.

Trois sous-questions ont été traitées dans 3 panels différents, à savoir :

(1) La Couverture des risques : Gestion du risque par les

appropriation à la base par les membres, ainsi qu'une bonne gouvernance et une transparence ; Parler de l'expérience malheureuse d'une OP ; Modalité de contractualisation, de gestion et de suivi par l'OP, de gestion et suivi, de recherche des marchés ; l'accompagnement technique des producteurs en ce qui concerne : la gestion des crédits dans la chaîne de valeur agricole ; l'agri-business ; la recherche des marchés agricoles rémunérateurs, etc.

3) Renforcement des IMF dans le financement agricole : Adaptation de la politique de crédit : témoigner du besoin d'adaptation de la politique de crédit mais aussi d'adapter les produits aux besoins de petits exploitants agricoles ; Harmonisation des modalités d'octroi de crédit : taux, durée du crédit, périodicité de remboursement, etc. ; Renforcement portefeuille des IMF en fond de crédit ; Nécessité d'avoir des lignes de crédit dédiées au financement agricole

A l'issue de l'atelier, chaque PANEL a sorti un plan d'action qu'il a jugé répondre au besoin du financement de l'agriculture au Sud Kivu ■

Léon LUGANDA MUSANGO
Secrétaire Exécutif du GAMF

Culture intensive du maïs

La qualité du sol, de la semence et les engrais sont des facteurs déterminants pour une production optimale du maïs.

La culture de maïs ou la production agricole en général, est une activité très complexe. La semence et le milieu de culture sont des facteurs déterminants pour une bonne production. La fertilisation minérale ne paie que chez les bons agriculteurs et dans les bons sols. La nutrition est un attribut de tout être vivant. L'animal va à la recherche de sa pitance. Le végétal, un être vivant immobile, est attaché à la glèbe; il ne peut donc puiser les corps qui lui sont nécessaires que dans les milieux avec lesquels il est en contact. Pour pousser et produire, une plante doit recevoir du milieu quatre types d'apports : l'énergie; le gaz carbonique; l'eau et les éléments nutritifs. Un milieu idéal couvrirait ces besoins. Le milieu réel, non seulement ne les couvre pas toujours; mais apporte également des perturbations de toutes sortes. Une plante idéale se satisferait des apports du milieu et résisterait aux perturbations. Une plante réelle ne le peut en général pas.

Pour permettre une meilleure culture, il faudra :

- Adapter la plante au milieu par une diminution éventuelle des besoins et une meilleure résistance aux perturbations. C'est l'amélioration variétale
- Adapter le milieu à la plante par une amélioration des apports. C'est l'amélioration du milieu).

L'amélioration variétale vise à mettre à la disposition de l'agriculteur, des semences sélectionnées, résistantes aux maladies, aux ravageurs, aux facteurs abiotiques, et à haut potentiel de rendement. L'amélioration du milieu (qualité de travail du sol, apports : amendements, engrais minéral, eau en cas de déficit hydrique) permet à la variété sélectionnée d'exprimer tout son potentiel génétique. Précisons tout de suite qu'il s'agit d'améliorer le rendement «d'un couple» : la plante, dont la vie est à exploiter et le sol, le milieu où le végétal accomplit sa vie. Ce couple doit être considéré dans son ensemble; les améliorations du végétal et du sol doivent être entreprises de pair.

DE LA SEMENCE ET DE SA QUALITÉ

Plusieurs cultivars de maïs sont cultivés au Cameroun :

- Semences des cultivars locaux. Dans le but d'améliorer le rendement de sa culture, le cultivateur sélectionne les épis, de belle

allure, de la précédente récolte.

- Semences améliorées. Elles proviennent des croisements contrôlés entre deux parents (var. hybride) ou plusieurs parents (var. composite) préalablement identifiés. Les rendements des variétés composites sont généralement supérieurs à ceux des cultivars locaux, dans les mêmes conditions de culture. Contrairement à la variété hybride, les semences des composites ne sont pas renouvelées chaque année. L'IRAD a développé plusieurs variétés composites et plusieurs variétés hybrides largement cultivées.

Ils existe aussi des semences de variété transgénique (OGM) encore méconnues au Cameroun. En attendant, nous devons continuer à exploiter les variétés sélectionnées (composite ou hybride). Rappelons que l'une comme l'autre, ne peut exprimer tout son potentiel de rendement que si elle est cultivée dans un milieu amélioré et avec méthode.

DU MILIEU ET DE SA QUALITÉ

Il ne suffit pas d'avoir une semence de qualité et des engrais, en grande quantité, pour réussir une culture de maïs. Les engrais, non seulement n'agissent pas toujours et partout de la même manière, mais aussi nécessitent, pour donner leur plein effet, un sol amélioré de façon méthodique. Pour envisager une amélioration,



l'entrepreneur agricole averti, devrait, dans un premier temps, connaître l'état de fertilité potentielle du sol, et les besoins du couple «sol-plante» qu'il veut exploiter. La science du sol et la science du végétal ont pour point de convergence l'alimentation optimale des végétaux cultivés.

La plupart de nos sols sont diversement déséquilibrés. Les analyses permettraient non seulement, de détecter les carences, mais d'envisager des améliorations, avec méthode.

- **Le travail du sol:** Il s'agit de constituer pour la plante un milieu aussi favorable que possible à son développement. Plus le sol est ameubli en profondeur, plus le végétal a des possibilités de nourriture et de développement.

- **La régulation du pH (amendements calcaires):** S'il est un élément chimique intervenant dans la plupart

des phénomènes ayant leur siège dans le sol, c'est bien le calcium. Un sol suffisamment riche en calcaire, dont le pH se situe aux alentours de 7 possède un atout précieux dans son potentiel de fertilité. Il faut, certes, d'autres qualités physiques, chimiques et biologiques; mais une richesse calcaire suffisante et un pH équilibré constituent déjà des éléments de base qui conditionnent d'ailleurs les autres. Les terres agricoles du Cameroun sont à plus de 70% acides. Cette réalité avait conduit l'IRAD à développer des variétés de maïs tolérantes aux pH acides. Les semences des variétés hybrides importées en grande quantité, sont-elles tolérantes aux pH généralement acides de nos sols (?) Nous n'en savons rien. Pour espérer obtenir des bons rendements, il faudrait procéder à une recalification des sols acides pour les corriger et recalifier

périodiquement les sols normaux pour compenser la décalcification.

LES ENGRAIS CHIMIQUES INTERVIENNENT EN DERNIER LIEU.

- **Les apports d'humus (amendements humiques, fumiers, etc.):** L'humus est un constituant indispensable de la texture et de la structure du sol. L'humification est la transformation en humus de la matière organique d'origine végétale. Les débris végétaux (feuilles, tiges, chaumes, racines, etc.) incorporés au sol, forment la matière première de l'humus. La fiente est un fumier constitué des déjections de poules et de leur litière. Les caractéristiques physico-chimiques des fientes dépendent de la race, du sexe et de l'âge, ainsi que de la quantité et de la qualité des aliments consommés. Les poules nourries à la provende commerciale produisent un fumier généralement riche en azote, en phosphore, en potassium et micro-éléments. Rappelons que le calcium, généralement présent dans l'aliment servi à la volaille, est retenu dans la construction du squelette.

- **Les apports de matières fertilisantes complémentaires (engrais minéraux):** On voit bien que l'engrais vient en dernier lieu dans l'ordre de priorité. Les engrais nécessitent pour donner leur plein effet, un sol amélioré à tous les égards. L'équilibre entre les éléments nutritifs dont dispose la plante influe considérablement sur le rendement de cette plante. Donc, si, au départ, cet équilibre, ces proportions ne sont pas réalisées dans le sol, le rendement sera inférieur à celui qu'on aurait obtenu avec la même formule administrée à un sol préalablement équilibré pour la culture entreprise ■

Samuel Nzietchueng,
Ingénieur Agronome,
Directeur de Recherche-IRA

Comment combattre les maladies virales du Porc?

La peste porcine africaine La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale transmissible par les porcs sauvages d'Afrique et les tiques. Ce virus est inactivé après 20 minutes à 60°C. Il reste contaminant 5-6 mois dans les produits carnés et 6-7 mois dans la moelle osseuse. Les sous-produits d'abattage et les véhicules infectés jouent un rôle important dans la transmission de la maladie.- Temps d'incubation : 5 à 15 jours Symptômes : La PPA se présente sous trois formes : suraiguë, subaiguë et chronique- formes suraiguës : Les porcs meurent au bout de 2 à 3 jours, température élevée, perte totale d'appétit, coloration bleuâtre de la peau, difficultés respiratoires, toux, saignements du nez et de l'anus, mortalité 100%.- formes aiguës : Température élevée pendant 3 à 4 jours, affaiblissement général, mouvement désordonnés des membres/mortalité 90-100%.- forme subaiguë et chronique : Symptômes essentiels : les truis gestantes peuvent avorter. La PPA peut être confondue avec le rouget, les



salmonelloses et les pasteurelloses. Il n'existe ni vaccin, ni traitement. **La peste porcine classique:** Maladie virale ayant presque les mêmes symptômes que la PPA : température élevée, démarche chancelante, perte d'appétit, excréments liquides et parfois noirs, une conjonctivite purulente.- Il existe un vaccin- Pas de traitement

La fièvre aphteuse - Période d'incubation : 2-5 jours.- **Symptômes :** formation des vésicules sur les pattes, le groin, les mamelles, la bouche

et la gorge. Le porc ne parvient plus à manger, m a m m i t e s , amaigrissement. Les porcs peuvent être infectés par l'ingestion de viande cuite ou d'os contaminés dans un aliment. Pas de traitement, mais l'utilisation des antibiotiques est nécessaire pour atténuer l'effet de la maladie.

La variole porcine: Maladie virale transmise soit par contact direct soit par des ectoparasites comme les poux.- **Période d'incubation :** 4-5 jours **Symptômes :** Les sujets les plus sensibles sont les porcs pesant 10 à 20 kg, avec les manifestations suivantes :- Température élevée avec perte d'appétit ; - Les porcs atteints se grattent et se frottent constamment ; - La peau se recouvre de petites taches rouges sur la tête, les oreilles et le ventre. Ces taches finissent par former des croûtes. Traitement : Soins locaux, - Détruire les poux et appliquer les mesures d'hygiène ; - Utiliser une pommade à base d'antibiotiques et de vitamine A.

La maladie d'Aujeszky ou pseudo-rage Maladie infectieuse du système nerveux causée par un virus. **Période d'incubation :** + 3 jours. **Symptômes :** La réaction des sujets varie en fonction de l'âge :- Chez les porcelets de quelques jours à 3 semaines ; il n'y a pas de symptômes apparents, mais

on observe une mortalité élevée dans les portées.- Chez les porcs plus âgés : incoordination, marche dans un cercle, paralysie, tremblement musculaire, mouvement de pédalage ; certains sujets portent la tête de côté. - Les porcs de plus de 50 kg toussent, - Les truies gestantes avortent et naissent des porcelets momifiés. **Prévention :** vaccination des truies 1 mois avant la première gestation et chaque fois que les porcelets ont 3 à 4 semaines.

La Gastro-entérite transmissible (GET) : C'est une maladie infectieuse provoquée par un virus et caractérisée par une mortalité élevée chez les porcelets de moins de 10 jours. **Période d'incubation :** 12 heures à 4 jours. **Symptômes :** diarrhée liquide, aiguë et foudroyante, vomissements, mortalité précoce des porcelets qui sont faibles, somnolent et meurent sans d'autres symptômes. Chez les porcs à l'engraissement : diarrhées fortes mais faible mortalité. Pas de traitement mais l'emploi d'antibiotiques est nécessaire pour augmenter la résistance des animaux. On peut prévenir la Gastro-entérite en mettant dans l'aliment des truies gestantes, les fèces (déjections) des porcelets atteints de cette maladie (auto vaccination). On obtient à la mise bas des porcelets résistants.

La diarrhée épidermique porcine (DEP) Période d'incubation : 4-5 jours **Symptômes :** diarrhées liquides brun-verdâtres et perte totale d'appétit chez les porcelets sevrés et les porcs à l'engraissement (nourrains) les porcelets sous la mère sont peu atteints (moins de 30%) par rapport à la Gastro-entérite transmissible (GET). Pas de traitement mais on peut pratiquer l'auto vaccination avec les fèces (déjections) des animaux atteints chez les truies gestantes. Utiliser un antibiotique pour augmenter la résistance des animaux contre les maladies secondaires.

Les virus SMEDI : Troubles de la fécondité Le syndrome SMEDI englobe plusieurs troubles de la reproduction comme : mortinatalité (momification), mortalité embryonnaire et stérilité. Il se déclare lorsque des animaux infectés sont introduits dans un troupeau non-immunisé ou à l'inverse lorsque les animaux non-immunisés sont introduits dans un troupeau infecté. C'est le moment de l'infection de la truie ou de la clochette qui va déterminer les signes cliniques : si l'infection se produit au cours du cycle œstral lors de la saillie, la truie donnera des signes de retours en chaleurs réguliers ou irréguliers ou encore ne produira qu'une portée réduite si tous les embryons ne meurent pas. Si la truie est contaminée après 35 jours de gestation, les fœtus vont mourir et se dessécher jusqu'à présenter à la mise bas un aspect momifié. Ce genre de problème entraîne une grave chute de productivité.

Traitement préventif : Il existe des vaccins, cependant, il est conseillé de mettre les clochettes en contact avec les déjections provenant de la maternité trente jours avant la saillie, ce qui favorisera leur immunisation. ■

La Voix Du Paysan (Cameroun).

Publicité

FORMAT	PRIX (\$ US)
Une page A3	500
1/2 page (A4)	250
1/4 page	150
1/8 page	100
1/16 page	70

Abonnement

DUREE	PRIX INTERIEUR (\$ US)	PRIX EXTERIEUR (\$ US)
ANNUEL	40	200
SEMIESTRIEL	20	150
TRIMESTRIEL	10	100
ABONNEMENT D'HONNEUR	200	300
ABONNEMENT DE SOUTIEN	500	1000

LA VOIX DU PAYSAN CONGOLAIS

BIMESTRIEL D'INFORMATIONS AGRICOLES, DU MONDE RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT - Prix: 1000 FCKIN-1500 FCP Provinces

SIXIEME ANNEE-N°31- MARS 2014- EDETEUR : BAUDOUIN HAMULI - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-BAPTISTE LUBAMBA
RECEPISSE DE DECLARATION DE PUBLICATION N°MIN/MRPINC/LMO/046/2013

RSG: Accord sur la mise en œuvre d'une ferme commune de production agricole

La Réserve stratégique générale (RSG) et le Ministère égyptien de l'Agriculture et de la Bonification des terres ont signé en date 05 février dernier, un accord sur la mise en œuvre d'une ferme commune de production agricole dans la commune de Maluku à Kinshasa. C'est ainsi qu'après son séjour au pays des pharaons, Mme Ndonga Mariane Nsita wa Nkenge, directrice générale de la Réserve stratégique générale (RSG), a échangé avec l'Ambassadeur de la République Arabe d'Egypte en RD-Congo, M. Hany Salah, en vue du démarrage de ce projet de développement de l'agriculture en RDC.

Mme Ndonga Mariane Nsita wa Nkenge, directrice générale de la Réserve stratégique générale (RSG) est rentrée d'un séjour fructueux au Caire, capitale de l'Egypte. Elle a mis à profit cette visite pour échanger avec des partenaires égyptiens, dont les chefs des Départements égyptiens de l'hydrologie, de la production agricole, des nouvelles technologies agricoles, de la production animale et d'autres pesticides fertilisants.

C'était des réunions relatives à la deuxième lecture du contrat inclusif de production agricole entre la Présidence de la République démocratique du Congo à travers la Réserve stratégique générale (RSG), et le Ministère égyptien de l'Agriculture et de la Bonification des terres. La Dg de la RSG a signé le 05 février dernier avec le directeur de l'agence agricole internationale de l'Egypte, ce contrat portant implantation d'une ferme commune à



Le DG Ndonga de la RSG en échange avec le ministre égyptien (Photo L'Avenir)

Kinshasa sur le site de Menkao au Plateau des Bateke dans la commune de Maluku. Cette ferme comprendra 600 hectares et sera munie d'un certificat d'enregistrement au nom de la Présidence de la République pour la RSG interposée. La Directrice a visité, non loin d'Alexandrie, une ferme agricole égyptienne dans le cadre d'un échange d'expériences ainsi que des centres de recherche agronomique de l'Egypte et des universités. Ainsi, a-t-elle aussi négocié pour la RDC, l'implantation des structures de recherche, de la conversion de l'énergie

solaires à l'énergie électrique ainsi que celles relatives à l'étude du sol et des plantes.

De retour de son séjour égyptien, Mme Ndonga Mariane Nsita wa Nkenge, directrice générale de la Réserve stratégique générale (RSG) de la Présidence de la République, a échangé avec l'Ambassadeur de la République arabe d'Egypte en Rd Congo, M. Hany Salah. Au cours de leur entretien, les deux personnalités ont réfléchi sur la mise en œuvre déjà de cette ferme agricole commune.

UN ACCORD QUI APPUIE LA MISSION DE LA RSG

Signalons en outre que dans cet accord, la Réserve stratégique générale a accordé le domaine (terrain) et la partie égyptienne débloquent des fonds pour le financement de la construction des infrastructures, l'acquisition des matériels et machines ainsi que de tous les besoins concernant le fonctionnement de la ferme et voir même pour la transformation et la commercialisation des produits vivriers qui en résulteront.

Il est aussi prévu dans cet accord de développer et améliorer le système d'irrigation. Ce projet financé par la République arabe d'Egypte appuie la mission de la Réserve stratégique générale, qui est une entreprise publique à caractère agropastoral, industriel, commercial et social, dotée d'une personnalité juridique et qui exerce ses activités sur toute l'étendue du territoire national. Elle est sous tutelle de la Présidence de la République. De ce fait, la Réserve stratégique générale a donc pour objet de constituer des réserves des

produits stratégiques par la production et/ou l'achat en vue de permettre à l'Etat de faire face à des situations de crise, de pénurie, de calamités naturelles et de catastrophes. La RSG vise également à assurer ou à promouvoir la production agropastorale et industrielle des produits de première nécessité; et enfin, de distribuer en gros et réguler les stocks de ces produits en fonction des besoins de la nation.

Lepetit Baende

LA VOIX DU PAYSAN CONGOLAIS

BIMESTRIEL D'INFORMATIONS
AGRIQUES, DU MONDE RURAL ET DE
L'ENVIRONNEMENT

Editeur

Baudouin Hamuli
Directeur de Publication

Jean Baptiste Lubamba

Rédacteur en Chef

Emmanuel Kokolo

Comité Editorial

Baudouin Hamuli, Jean-Baptiste
Lubamba, François Cajot, Jeanine
Mukanyirwa, Albert Kabuya, Freddy
Mumba, Emmanuel Kokolo, Danny
Singoma, Virginie Willems

Collaboration

Thomas Mukoko, Petra Iyeli, Alain
Huart, Hygin Mandiangu, Dina Buhake,
Jean Baptiste Musabyimana, Baende
Lepetit, Raymonde Senga, JR
Bompolonga, Grâce Shabani Okelo,
Badylon kawanda Bakiman.

Administration et Finances

Justin Kangwenyenyé

Distribution

Thomas Mukoko

Impression

IPC Services/Kinshasa

Ce journal a été
produit grâce à
l'appui de



Fin la gratuité !

Pour assurer la durabilité de ses éditions, Votre Journal LA VOIX DU PAYSAN CONGOLAIS cesse d'être distribué gratuitement à partir de ce numéro 31.

Nous invitons tous nos lecteurs et tous ceux qui militent pour le développement de l'Agriculture en RDC à acheter chaque mois ce journal ou mieux de souscrire à un abonnement.

